

## **Newsletter ST Reha septembre 2019**

Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que nous vous informons de l'actualité ST Reha:

## Procédure de demande

La procédure de demande permet de soumettre des demandes concrètes de développement/perfectionnement de ST Reha. Les demandes font l'objet d'un examen fondé sur les données relatives au cas. Celles-ci sont codées avec les codes CHOP et CIM-10-GM correspondants. SwissDRG SA décidera de la mise en œuvre de chaque demande dans le cadre du travail de développement de ST Reha.

Différentes demandes peuvent être soumises à SwissDRG SA lors de la procédure. Elles doivent être formulées aussi concrètement que possible afin de permettre un examen fondé sur les données. Veuillez tenir compte des critères minimaux requis. Vous trouverez <u>ici</u> des instructions sur les différents thèmes.

Jusqu'à présent, les demandes pouvaient être soumises à tout moment. En vue de l'introduction prévue de ST Reha au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la procédure de demande sera limitée dans le temps à partir de 2020, à l'image de la structure tarifaire TARPSY. Le dépôt de demandes ne sera donc plus possible à partir de la mi-novembre 2019. Nous vous communiquerons plus de détails sur les délais 2020 dans les mois à venir.

Meilleures salutations, La rédaction reha@swissdrg.org